



## Assemblée

Distr. générale  
23 août 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt-cinquième session

Kingston, 1<sup>er</sup>-26 juillet 2019

## Déclaration de la Présidente sur les travaux de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins à sa vingt-cinquième session

1. La vingt-cinquième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 22 au 26 juillet 2019. Au total, huit séances ont eu lieu (de la 179<sup>e</sup> à la 186<sup>e</sup>), dont une commémorative, le 25 juillet, pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Autorité.

### I. Adoption de l'ordre du jour

2. Le 22 juillet, Mariusz-Orion Jędrysek (Pologne), Président de la vingt-quatrième session de l'Assemblée, a déclaré ouverte la vingt-cinquième session de l'Assemblée.

3. Le même jour, à sa 179<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa vingt-cinquième session ([ISBA/25/A/1](#)).

### II. Élection à la présidence et à la vice-présidence de l'Assemblée

4. À la même séance, sur proposition du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Ministre jamaïcaine des affaires étrangères et du commerce extérieur, Kamina Johnson Smith, a été élue Présidente de la vingt-cinquième session de l'Assemblée. À l'issue de consultations au sein des groupes régionaux, les représentants du Ghana (Groupe des États d'Afrique), de Nauru (Groupe des États d'Asie-Pacifique), de la Norvège (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) et de la Pologne (Groupe des États d'Europe orientale) ont été élus à la vice-présidence.

5. Le Bureau s'est réuni les 22 et 23 juillet, en marge des séances de l'Assemblée, afin d'examiner la marche à suivre pour faciliter les débats sur les directives régissant le statut d'observateur des organisations non gouvernementales, ainsi que sur le plan d'action de haut niveau et les indicateurs de résultats au titre du plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023.



### **III. Nomination et rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**

6. À sa 179<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Brésil, Canada, Fédération de Russie, Kenya, Myanmar, Pays-Bas, Sri Lanka, Tchèque et Togo.

7. Le 24 juillet, la Commission s'est réunie et a élu Sonali Samarasinghe (Sri Lanka) à sa présidence. Elle a examiné les pouvoirs des représentantes et représentants participant à la vingt-cinquième session de l'Assemblée.

8. À la 186<sup>e</sup> séance, le 26 juillet, la Présidente de la Commission a présenté le rapport de cette dernière (ISBA/25/A/11), que l'Assemblée a approuvé dans la foulée (voir ISBA/25/A/12).

### **IV. Déclaration de la Présidente du Conseil sur les travaux menés par le Conseil pendant la vingt-cinquième session**

9. À la 180<sup>e</sup> séance, le 22 juillet, la Présidente du Conseil, Lumka Yengeni, a fait un exposé oral sur les travaux du Conseil pendant la vingt-cinquième session (du 25 février au 1<sup>er</sup> mars et du 15 au 19 juillet 2019) ; elle a notamment mentionné l'approbation d'un plan de travail pour l'exploration des nodules polymétalliques par Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation, l'examen du projet de règlement relatif à l'exploitation et l'élaboration de normes et de directives, ainsi que la réunion du groupe de travail à composition non limitée sur le modèle financier. De nombreuses délégations ont remercié la Présidente du Conseil de son exposé, dont l'Assemblée a pris note.

### **V. Demandes d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée**

10. À sa 179<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a examiné quatre demandes d'admission au statut d'observateur présentées par Advisory Committee on Protection of the Sea (ISBA/25/A/INF/1), Institute for Sustainable Development and Research, India (ISBA/25/A/INF/2), Ocean Society of India (ISBA/25/A/INF/3) et Opes Oceani (ISBA/25/A/INF/4). Elle a approuvé la demande d'Ocean Society of India et prié Advisory Committee on Protection of the Sea de lui fournir des informations complémentaires pour examen. Elle a décidé de ne pas approuver la demande d'Opes Oceani au motif qu'une société privée ne remplit pas les conditions requises pour obtenir le statut d'observateur en vertu de l'article 82, paragraphe 1, du Règlement intérieur de l'Assemblée. Elle a également décidé, faute d'informations suffisantes, de reporter l'examen de la demande d'Institute for Sustainable Development and Research, India, à sa prochaine session.

11. À sa 186<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a approuvé la demande d'Advisory Committee on Protection of the Sea après avoir examiné les informations complémentaires fournies par le candidat. À la même séance, sur proposition du Groupe des États d'Afrique, l'Assemblée a prié le secrétariat de donner, au plus tard à la vingt-sixième session de l'Assemblée, un avis juridique sur les conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cas où une demande d'octroi du statut d'observateur au titre de l'article 82, paragraphe 1, point e), du Règlement intérieur de l'Assemblée serait présentée par une ou plusieurs personnes accréditées au sein d'une délégation d'un membre de l'Autorité à la session pendant laquelle cette demande serait examinée.

12. À sa 179<sup>e</sup> séance, le secrétariat a présenté les directives régissant l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Autorité à des organisations non gouvernementales (ISBA/25/A/7). Sur proposition du Bureau et avec l'approbation de l'Assemblée, des consultations informelles, supervisées par la représentation de la Norvège, ont eu lieu auprès des membres de l'Autorité. À la 186<sup>e</sup> séance, la représentation de la Norvège a communiqué les résultats des consultations informelles ainsi qu'une version révisée du projet de directives, dont elle a recommandé l'adoption par l'Assemblée. Sachant que le texte révisé, qui résultait de consultations informelles, avait fait l'objet de travaux approfondis de la part des membres de l'Assemblée et reflétait le consensus, l'Assemblée n'y a pas apporté de modifications supplémentaires et a adopté une décision pour approuver les directives régissant l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Autorité à des organisations non gouvernementales (ISBA/25/A/16).

## **VI. Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances**

13. À la 179<sup>e</sup> séance, conformément à la section 9, paragraphe 5, de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, l'Assemblée a élu Nyan Lin Aung (Myanmar) membre de la Commission des finances jusqu'à l'expiration du mandat de Ye Minn Thein (Myanmar), qui avait démissionné en février 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2021 (voir ISBA/25/A/3).

## **VII. Rapport annuel du Secrétaire général**

14. À la 181<sup>e</sup> séance, le 23 juillet, le Secrétaire général a présenté son rapport (ISBA/25/A/2) à l'Assemblée, comme le prévoit l'article 166, paragraphe 4, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a donné un aperçu général des travaux de l'Autorité depuis la vingt-quatrième session de l'Assemblée et décrit les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail. Il a encouragé les membres de l'Autorité qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer au Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité et à déposer les cartes et listes définissant les limites de la juridiction nationale conformément à l'article 84, paragraphe 2, de la Convention. Il a instamment prié les membres de l'Autorité, en particulier ceux ayant deux ans d'arriérés, de s'acquitter de l'intégralité de leurs contributions dans les meilleurs délais. Il a remercié les membres qui avaient contribué aux fonds de contributions volontaires gérés par l'Autorité. Il a signalé deux contributions au Fonds de contributions volontaires pour les membres de la Commission juridique et technique et la Commission des finances, versées respectivement par le Gouvernement allemand (25 000 dollars des États-Unis) et le Gouvernement néerlandais (50 000 dollars), qui n'avaient pas été mentionnées dans son rapport annuel. Il a exhorté les membres, les observateurs et les autres parties prenantes à verser des contributions volontaires à ces fonds. Il a également mis en avant les progrès accomplis en matière de communication et de sensibilisation, la mise en œuvre de la stratégie de gestion des données, la tenue d'ateliers visant à faciliter l'élaboration et l'examen des plans régionaux de gestion de l'environnement, l'exécution des engagements volontaires pris en 2017 par l'Autorité à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) pour appuyer la réalisation de ces objectifs, les relations avec l'ONU et d'autres organisations et agences internationales compétentes, ainsi que la participation de l'Autorité à des conférences mondiales et régionales, dont la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer

un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

15. À ses 181<sup>e</sup> et 182<sup>e</sup> séances, tenues le même jour, l'Assemblée a examiné le rapport annuel du Secrétaire général. Elle a également été invitée à examiner un document présenté par le Groupe des États d'Afrique sur les programmes de formation à l'intention des pays en développement (ISBA/25/A/8). En tant qu'État hôte, la Jamaïque a souhaité la bienvenue aux délégations et affirmé qu'une participation vaste et active aux travaux de l'Autorité légitimait les décisions prises au nom de l'humanité tout entière. Des déclarations ont été faites à cet égard par les délégations des pays suivants : Algérie (au nom du Groupe des États d'Afrique), Australie (au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Brésil (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Cameroun, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Gambie, Inde, Italie, Japon, Monaco, Micronésie, Myanmar, Nauru (au nom des membres du Forum des îles du Pacifique présents aux séances), Nigéria, Philippines, République de Corée, Roumanie, Singapour, Sri Lanka, Tchèque, Togo, Tonga et Viet Nam. Des déclarations ont également été faites par les délégations observatrices du Centre for Polar and Deep Ocean Development de l'Université Jiaotong de Shanghai, de la Communauté du Pacifique, de Deep Sea Conservation Coalition, de Deep Ocean Stewardship Initiative, de Greenpeace International et du Saint-Siège. De nombreuses délégations ont remercié la Ministre jamaïcaine des affaires étrangères et du commerce extérieur, Kamina Johnson Smith, de présider l'Assemblée, notamment à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Autorité.

16. La plupart des délégations ont remercié le Secrétaire général de son rapport détaillé et ont applaudi l'engagement, le dévouement et le travail acharné du personnel du secrétariat, dont la petite taille n'entrave en rien le dynamisme. Nombre de délégations se sont félicitées de l'amélioration de l'équilibre femmes-hommes au sein du secrétariat et ont noté avec satisfaction que les présidences de l'Assemblée, du Conseil et de la Commission juridique et technique étaient toutes assurées par des femmes pendant la vingt-cinquième session de l'Autorité.

17. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des progrès accomplis à l'égard du projet de règlement relatif à l'exploitation, ont remercié la Commission de son travail acharné et ont demandé que la priorité continue d'être donnée à l'élaboration de règlements sur cette question. De nombreuses délégations ont fait valoir que la qualité du projet de règlement et des normes et directives connexes devrait primer sur le respect de délais préétablis. Nombre de délégations, dont le Groupe des États d'Afrique, ont souligné qu'il convenait d'appliquer le principe du patrimoine commun de l'humanité dans le cadre réglementaire et ont insisté sur la nécessité d'atteindre un équilibre entre, d'une part, l'exploitation commerciale rationnelle des ressources minérales de la Zone et, d'autre part, la protection du milieu marin et la durabilité et la santé des océans, notamment en respectant l'approche de précaution, en mettant en œuvre les meilleures pratiques environnementales et en exploitant des données précises aux fins des études d'impact sur l'environnement. Quelques délégations ont souligné qu'il fallait « tenir raisonnablement compte » des autres activités menées dans le milieu marin, y compris la pêche et la pose de câbles sous-marins. Plusieurs délégations ont préconisé la mise en place d'un mécanisme de paiement juste et pratique et d'un régime équitable de partage des bénéfices. Quelques délégations ont également déclaré qu'il convenait de prendre en compte les retombées négatives sur l'économie des pays en développement qui exploitent des mines terrestres.

18. De nombreuses délégations ont appelé de leurs vœux une politique environnementale globale et se sont félicitées de la tenue prochaine d'une série d'ateliers liés à l'élaboration et à l'examen des plans régionaux de gestion de l'environnement. Certaines délégations ont réaffirmé que les plans régionaux devaient être en place avant que les activités minières ne commencent. Plusieurs délégations ont fait remarquer que les plans régionaux n'étaient pas des instruments juridiques mais plutôt des instruments de politique environnementale et que l'Autorité devait aborder leurs modalités de traitement dans le cadre du projet de règlement relatif à l'exploitation. Une délégation a proposé de faire participer des experts du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

19. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des progrès accomplis dans la mise en place de programmes de renforcement des capacités et de formation à l'intention des pays en développement. De nombreuses délégations ont réaffirmé que le renforcement des capacités sous-tendait l'aptitude des pays en développement à participer aux activités menées dans la Zone et ont approuvé le document présenté par le Groupe des États d'Afrique sur les programmes de formation à l'intention des pays en développement (ISBA/25/A/8). Certaines délégations se sont réjouies de la mise sur pied du programme de formation à l'intention des contractants et des programmes de formation financés par le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone, et ont préconisé des démarches supplémentaires en faveur de l'équilibre femmes-hommes et la communication anticipée des possibilités de formation. Quelques délégations ont demandé que le programme de formation à l'intention des contractants fasse l'objet d'une évaluation systématique. Certaines délégations se sont félicitées des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Africa Deep Seabed Resources Project et de l'Initiative Abysses pour une croissance bleue, qui ont tous deux défini des objectifs spécifiques et des résultats escomptés en matière de renforcement des capacités. Certaines délégations ont suggéré d'élaborer davantage de programmes de formation à la recherche scientifique marine et de renforcement des capacités techniques à l'intention des professionnels des pays en développement. Certaines délégations ont également encouragé le secrétariat à organiser davantage d'ateliers ciblés de formation et d'information au niveau régional. Quelques délégations ont proposé d'accroître la couverture géographique du programme de stages et ont sollicité des dons financiers à cette fin. Plusieurs délégations se sont dites favorables aux programmes des Volontaires des Nations Unies et des administrateurs et administratrices auxiliaires, jugeant qu'il s'agissait de moyens utiles et pratiques de renforcer les capacités en initiant de jeunes professionnels aux travaux de l'Autorité.

20. Nombre de délégations ont noté avec satisfaction les mesures prises par le secrétariat pour accroître la transparence des travaux de l'Autorité, notamment la création du service des communications, le lancement de la base de données sur les fonds marins, la création d'un nouveau site Web, la diffusion en direct des séances du Conseil et de l'Assemblée, les consultations publiques menées sur le projet de règlement relatif à l'exploitation et le plan d'action de haut niveau de l'Autorité, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la décision du Conseil concernant les priorités et le programme de travail de la Commission juridique et technique. Certaines délégations ont encouragé le secrétariat à accroître la transparence de la planification des ateliers des plans régionaux de gestion de l'environnement et des travaux des contractants, en publiant les parties non confidentielles du plan de travail au titre des contrats d'exploration et des rapports annuels présentés par les contractants.

21. De nombreuses délégations se sont félicitées des efforts consentis par le secrétariat pour renforcer la coopération, la collaboration et les partenariats entre l'Autorité et les autres organisations internationales compétentes. Les progrès accomplis dans l'exécution des engagements volontaires pris par l'Autorité lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 ont également été applaudis. L'Autorité a été encouragée à participer à la deuxième Conférence, qui se tiendra à Lisbonne en 2020, et à jouer un rôle actif dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

22. Un certain nombre de délégations ont noté avec satisfaction la participation de l'Autorité à des conférences mondiales et régionales, en particulier à la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Certaines délégations ont fait valoir que les négociations ne devaient pas saper le mandat de l'Autorité et ont encouragé cette dernière à participer aux prochaines conférences intergouvernementales sur la question. Quelques délégations ont suggéré que le Conseil de l'Autorité examine le volet des négociations relatif à l'étude d'impact sur l'environnement lors de ses prochains débats concernant le projet de règlement relatif à l'exploitation.

23. Un certain nombre de délégations se sont dites profondément préoccupées par les arriérés de contribution au budget de l'Autorité de certains membres et par leur incidence sur le solde du Fonds de roulement, et ont exhorté ces membres à verser l'intégralité de leurs contributions dans les meilleurs délais. De nombreuses délégations ont remercié les membres qui avaient versé des contributions aux fonds d'affectation spéciale gérés par l'Autorité et ont encouragé les parties prenantes à réalimenter ces fonds. Plusieurs délégations ont demandé au secrétariat de se montrer plus innovant lorsqu'il s'agit d'obtenir des financements pour favoriser une participation adéquate et utile des pays en développement aux séances, ateliers et autres activités de l'Autorité.

24. Certaines délégations ont demandé aux membres qui ne l'avaient pas encore fait de déposer un exemplaire des cartes ou listes de coordonnées géographiques auprès du Secrétaire général de l'Autorité, conformément à l'article 84, paragraphe 2, de la Convention. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts déployés par l'Autorité pour favoriser et encourager la recherche scientifique marine. Quelques délégations se sont réjouies que le secrétariat ait réalisé des études comparatives des législations nationales relatives aux activités menées dans la Zone. Certaines délégations ont instamment prié l'Autorité d'accélérer les mesures conduisant à la mise en fonctionnement de l'Entreprise, concrétisation majeure du principe du patrimoine commun de l'humanité.

## **VIII. Application du plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023**

25. À la 180<sup>e</sup> séance, le Secrétaire général a présenté le projet de plan d'action de haut niveau de l'Autorité pour la période 2019-2023 (ISBA/25/A/L.2), accompagné du projet d'indicateurs de résultats destinés à évaluer les progrès accomplis par l'Autorité dans la réalisation des grandes orientations énoncées dans le plan stratégique (ISBA/25/A/5) et du projet de décision concernant l'application du plan stratégique (ISBA/25/A/6, annexe). Rappelant que le plan d'action de haut niveau visait à appliquer le plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2020 (ISBA/24/A/10), le Secrétaire général a également souligné qu'un plan d'activité

pour le secrétariat continuerait d'être élaboré pour établir un lien entre le plan stratégique et le budget de l'Autorité axé sur les résultats.

26. À ses 183<sup>e</sup> et 184<sup>e</sup> séances, le 24 juillet, l'Assemblée a repris l'examen de ce point de l'ordre du jour. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts déployés par le secrétariat pour élaborer le projet de plan d'action de haut niveau et les indicateurs de résultats, notamment la consultation publique menée à cette fin. Certaines délégations ont souligné que ces éléments devaient rester à l'examen afin d'assurer le suivi le plus efficace possible de l'application du plan stratégique. L'Assemblée a adopté le plan d'action de haut niveau et les indicateurs de résultats à sa 184<sup>e</sup> séance (voir [ISBA/25/A/15](#)).

## **IX. Rapport de la Commission des finances**

27. À sa 184<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a examiné le rapport de la Commission des finances ([ISBA/25/A/10-ISBA/25/C/31](#)), présenté par son Président, Andrzej Przybycin (Pologne). Suivant les recommandations du Conseil, l'Assemblée a adopté, à la même séance, une décision concernant les questions financières et budgétaires ([ISBA/25/A/14](#)).

## **X. Promotion de la coopération internationale concernant les activités menées dans la Zone**

28. À la 186<sup>e</sup> séance, la Présidente a présenté le projet de mémorandum d'accord entre l'Autorité et le Ministère des ressources naturelles de la Chine portant création d'un centre de formation et de recherche conjoint ([ISBA/25/A/4](#)). Elle a appelé l'attention sur le fait que le mémorandum d'accord, selon ses propres termes, ne créerait pas d'obligations juridiquement contraignantes pour les membres, n'aurait pas d'incidence financière pour l'Autorité et ses membres, et favoriserait la coopération internationale concernant les activités dans la Zone en facilitant l'application des parties XIII et XIV de la Convention. La délégation chinoise a souligné que le centre de formation et de recherche conjoint proposé favoriserait le renforcement des capacités et le transfert de la technologie et de la recherche scientifique marines, et contribuerait ainsi à l'application du principe du patrimoine commun de l'humanité. Le Groupe des États d'Asie-Pacifique (représenté par la République de Corée) et d'autres membres se sont félicités de la proposition de création du centre et se sont exprimés en faveur de l'approbation du mémorandum d'accord. À la même séance, l'Assemblée a approuvé le texte du mémorandum et recommandé qu'il soit conclu en autorisant le Secrétaire général à le signer au nom de l'Autorité.

## **XI. Célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Autorité internationale des fonds marins**

29. Le 25 juillet, l'Assemblée a organisé une manifestation commémorative spéciale pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la création de l'Autorité.

30. La manifestation s'est déroulée en trois temps. Les deux premières parties ont été consacrées, respectivement, à la cérémonie de remise du Prix 2019 du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins et à une réunion-débat de haut niveau sur l'amélioration des possibilités et initiatives de renforcement des capacités pour les États en développement. La troisième partie



(185<sup>e</sup> séance de l'Assemblée) a été consacrée à la cérémonie officielle de célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Autorité.

### **Prix 2019 du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins**

31. Le Secrétaire général a remis son Prix 2019 pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins à Mauricio Shimakbukuro de l'Institut océanographique de l'Université de São Paulo (Brésil). Il a remercié le Gouvernement monégasque d'avoir contribué financièrement au Prix.

### **Réunion-débat de haut niveau sur le renforcement des possibilités et des initiatives de renforcement des capacités pour les États en développement**

32. Présidée par le Président de Nauru, Baron Waqa, la réunion-débat avait pour participants Jens Frølich Holte (Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères de la Norvège), Carlos Den Hartog (Représentant permanent du Brésil auprès de l'Autorité), Rena Lee (Ambassadrice chargée des questions relatives aux océans et au droit de la mer, Envoyée spéciale du Ministre des affaires étrangères de Singapour), Satyendra Prasad (Représentant permanent des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies) et Sonali Samarasinghe (Ministre conseillère, Mission permanente du Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies).

33. Les discussions ont porté sur les trois questions clefs suivantes : quels sont les besoins des États en développement en matière de renforcement des capacités et comment l'Autorité peut-elle au mieux collaborer avec eux pour définir ces besoins ? Comment l'Autorité répond-elle aux besoins des États en développement ? Quelles solutions ont fait leurs preuves jusqu'à présent et quelle en a été l'incidence ?

34. Le Secrétaire général a informé toutes les délégations que les principaux éléments soulevés par les participants et le public seraient inclus dans un rapport et rendus publics. Le Secrétaire général a également indiqué que ce rapport, ainsi que d'autres éléments résultant d'une analyse approfondie des possibilités de renforcement des capacités actuellement menée par l'Autorité, seront pris en considération pour la préparation et la conception d'un atelier qui se tiendra à Kingston début 2020, afin de permettre aux pays en développement de déterminer leurs propres besoins en matière de renforcement des capacités.

### **Célébration officielle du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Autorité**

35. Le Premier Ministre jamaïcain, Andrew Holness, a prononcé un discours qui a marqué le début de la célébration officielle du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Autorité. Il a mis en lumière les réalisations de l'Autorité depuis sa création et a affirmé qu'il convenait de féliciter cette organisation progressiste, chargée de la gestion et de la préservation du patrimoine commun de l'humanité, de s'être attelée avec efficacité à l'administration et au développement ordonnés, sûrs et responsables des ressources des grands fonds marins.

36. Dans son allocution, le Secrétaire général a souligné que l'Autorité avait constitué, au cours des 25 dernières années, une base solide sur laquelle fonder ses travaux futurs, tout en démontrant ce qui pouvait être accompli collectivement pour inculquer à la prochaine génération ce même sentiment d'émerveillement et de respect pour les idéaux consacrés par la Convention.

37. Dans leurs déclarations, Miguel de Serpa Soares (Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU), Liu Zhenmin (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU et secrétaire général



de la Conférence des Nations Unies sur les océans prévue pour 2020) et Jin-Hyun Paik (Président du Tribunal international du droit de la mer) se sont fait l'écho des félicitations adressées à l'Autorité à l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire et se sont engagés à appuyer ses travaux futurs. Un message vidéo de Tommy T.B. Koh (Singapour), Ambassadeur itinérant, Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (1980-1982), a été diffusé.

38. Nii Allotey Odunton, ancien Secrétaire général de l'Autorité, et Albert J. Hoffmann, Président de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer, étaient également présents.

39. Après les déclarations des cinq groupes régionaux, les représentants des 40 membres suivants ont fait des déclarations à la séance extraordinaire : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Bahamas, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Fédération de Russie, Fidji, France, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Kiribati, Mexique, Micronésie, Monaco, Myanmar, Nauru, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Union européenne et Viet Nam. Les huit délégations observatrices suivantes se sont également exprimées : Deep-Ocean Stewardship Initiative, Deep Sea Conservation Coalition, Greenpeace International, Saint-Siège, Commission océanographique intergouvernementale, Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles et International Marine Minerals Society.

#### **Autres activités commémoratives**

40. En marge des séances tenues le 25 juillet et dans le cadre des activités commémoratives, le secrétariat a lancé la base de données de l'Autorité sur les grands fonds marins et les océans, qui doit servir de répertoire principal pour toutes les données relatives aux grands fonds marins recueillies dans la Zone. Le Secrétaire général a souligné que la mise en service de cette base marquait l'une des étapes les plus importantes de l'histoire de l'Autorité.

41. Le point d'orgue des activités de la journée a été la réception organisée par le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque.

42. Le 23 juillet, à l'occasion de la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire, le Ministère jamaïcain des affaires étrangères et du commerce extérieur a également accueilli une conférence inaugurale biennale en marge des séances de l'Assemblée. La conférence a été donnée par Stephen Vasciannie, Président de l'Université de technologie de la Jamaïque, sur le thème « La contribution de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Autorité internationale des fonds marins à l'état de droit international ».

## **XII. Questions diverses**

43. À sa 186<sup>e</sup> séance, l'Assemblée a examiné un amendement au Statut du personnel de l'Autorité ([ISBA/25/A/9-ISBA/25/C/28](#)) et, sur recommandation du Conseil, a adopté une décision visant à approuver cet amendement ([ISBA/25/A/13](#)).

### **XIII. Dates de la prochaine session de l'Assemblée**

44. La prochaine session de l'Assemblée aura lieu du 27 au 31 juillet 2020. Ce sera au tour du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États de proposer un candidat à la présidence de l'Assemblée à sa vingt-sixième session.

---